

# Note de présentation

## du Budget Primitif 2022 – Commune (M14)

### I/ Présentation générale du budget 2022

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 475 887 €**

**La section de fonctionnement : 13 392 884 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 13 383 120 €

Le total des dépenses réelles s'élève à : 12 678 551 €

Soit un autofinancement de : 714 333 €

**L'autofinancement est constitué :**

- Des dotations aux amortissements : 714 333 € en dépenses et 9 764 € en recettes.

**La section d'investissement : 4 083 003 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 3 368 670 € dont 1 950 000 € d'emprunt (1 050 000€ annulé au BS).

Les recettes d'investissement liées à des opérations d'ordre s'élèvent à 714 333 € d'amortissements.

Le total des dépenses réelles s'élève à : 4 073 239 €, sans les reports en dépenses qui seront repris en 2022 à l'occasion d'un budget supplémentaire. Le montant des dépenses, qui s'ajoute, liées à des opérations d'ordre s'élève à 9 764 €.

### II/ Section de fonctionnement

#### **1/ Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, pour un total de 13 383 120 €, comprennent notamment :

a) Les impôts et taxes

Avec une augmentation prévisionnelle de 0,9% des bases, le produit issu de la fiscalité locale est estimé de 5 900 000 €. Le taux de 0.9% tient compte de l'abattement de 50% des locaux industriels représentant 2/3 des recettes de la Taxe Foncière et compensé par l'Etat.

S'agissant de l'attribution de compensation (de la CPS), L'attribution de compensation 2022 se maintient à 4 305 600 € suite à la CLECT du 8/12/2021.

À cette somme il faut rajouter le reversement d'1/3 de l'accroissement des bases économiques correspondant pour l'année 2022 à 366 000 € (pour 2021 le montant était de 617 448 €).

En effet, suite à un contrôle de la Cour Régionale des Comptes, la Communauté Paris-Saclay s'est vu imposer de revoir ses critères de redistribution de la fiscalité en prenant en compte les critères de création de logement, de revenu par habitant et de potentiel financier par habitant. Cela se traduit pour Wissous « Commune considérée comme riche » de voir son montant de reversement nettement diminué.

Le produit issu des droits de mutation est estimé à 500 000 € pour 2022 et 170 000€ sont également inscrits au titre de la taxe sur l'électricité et 30 000 € au titre de la taxe sur les pylônes.

#### b) Les dotations et participations

Ce poste comprend la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui doit chuter à 20 000 € (pour 2021 le montant était de 72 044 €)

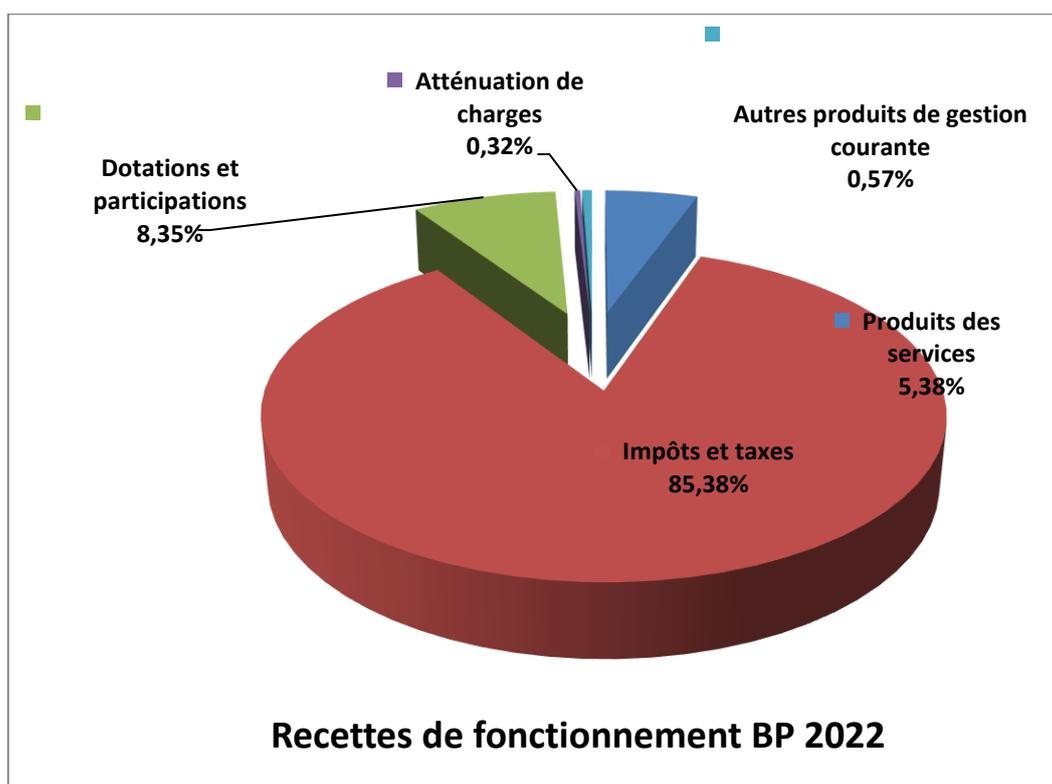
La commune perçoit également la compensation de l'Etat concernant la nouvelle évaluation de la valeur locative des locaux industriels qui est estimée en 2022 au montant perçu en 2021 soit 749 000 € (en compensation des effets de la réforme de la Loi de Finances 2021, article 4, qui entraînaient une baisse de 50% des bases de Taxe Foncière pour les locaux industriels).

Les autres recettes concernent entre autres, les participations financières du Conseil Départemental et de la CAF pour le fonctionnement du Multi-Accueil et des ACM pour 305 000 € ainsi que le reversement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie n-2) pour 10 000 €.

#### c) Le produit des services communaux et du domaine

Pour 2022, le produit issu des services est estimé à 783 950 €. L'essentiel des produits issus des recettes des services communaux correspond au secteur du périscolaire de l'enseignement et de la restauration, de l'Espace culturel A. de Saint Exupéry et des recettes des animations de la ville.

Les recettes issues du revenu des immeubles appartenant à la Ville et dans lesquels une activité d'utilité publique est exercée sont évaluées à 90 900 €. Les revenus des logements et des baux commerciaux sont quant à eux transférés dans le budget annexe Parc Locatif.



## 2/ Les dépenses de fonctionnement

Pour 2022, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer les services rendus à la population.

a) Les charges à caractère général : Pour 4 545 754€ (- 0,73% par rapport au BP 2021)

Elles comprennent les charges à caractère général (011), avec notamment comme postes de dépenses :

- La petite enfance (783 K€),
- Le scolaire, les Accueils Collectifs de Mineurs, la restauration, la jeunesse et le sport (647 K€),
- Affaires Générales (620 K€),
- Les associations, la culture, le social et les animations (705 K€),
- Les services aux personnes âgées (94 K€),
- L'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie (886 K€),
- Les fluides et l'éclairage public (670 K€),
- La sécurité (140 K€).

b) Les charges de personnel : Pour 6 900 000 € (- 1,43% par rapport au BP 2021)

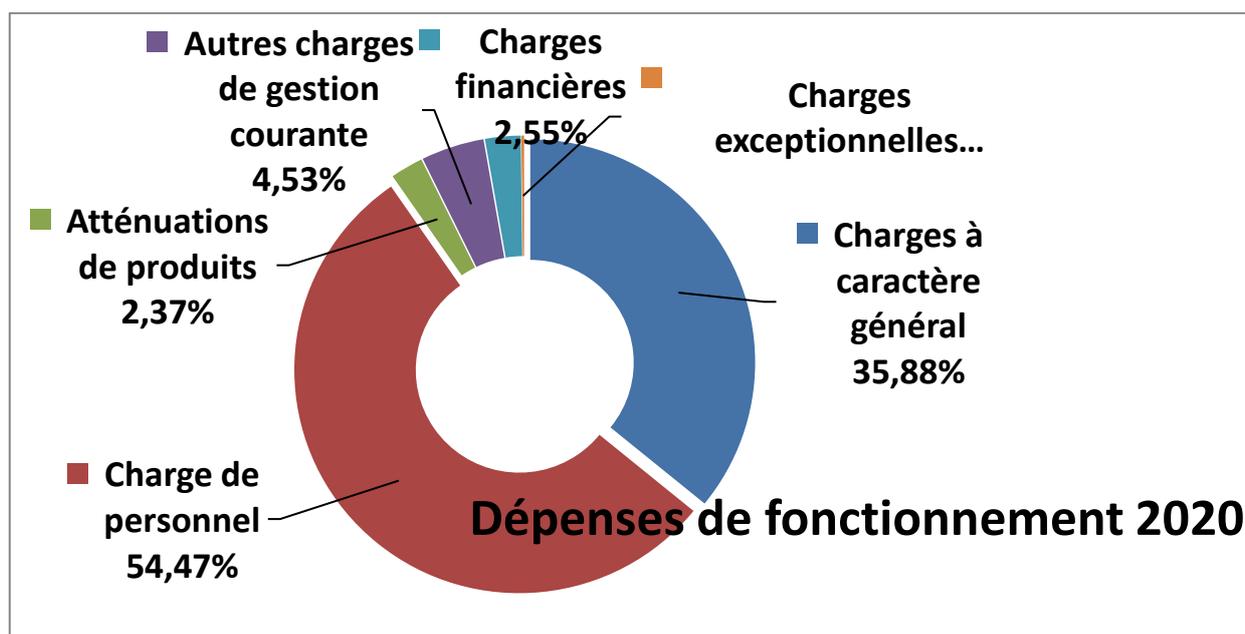
Les charges de personnel représentent au budget 54,47 % des dépenses réelles de fonctionnement.

c) Les autres charges de fonctionnement :

Le budget du montant des subventions accordées aux associations wissoussiennes et au service NOA (Nord-Ouest Autonomie) (anciennement CLIC) s'élève à 296 232 € (comme en 2021). La subvention au CCAS et aux coopératives scolaires sont estimées au total de 111 910 € en attente du vote du BP du CCAS.

S'agissant des intérêts de la dette, le montant inscrit au BP 2022 est estimé à environ 323 200 € (soit - 1,17 % par rapport à 2021).

Le dernier poste des dépenses de fonctionnement est le chapitre 014 qui concerne la contribution de la Ville de Wissous à la péréquation horizontale (Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) (FPIC). La contribution au FSRIF est estimée à 300 000 € et au FPIC à 0€.



## Les grands équilibres du budget 2022

Dépenses = 17 475 887 €

Recettes = 17 475 887 €

Section de fonctionnement  
13 392 884 €

Charges de gestion courantes	4 545 754 €
Charges de personnel	6 900 000 €
FSRIF + FPIC	300 000 €
Autres charges de Fonct	574 397 €
Charges financières	323 200 €
Charges exceptionnelles	25 200 €
Dotations aux provisions	10 000 €
Opération d'ordre	714 333 €

Impôts et taxes	11 281 600 €
Dotations participations	1 093 000 €
Produits des services	783 950 €
Revenus des immeubles	90 900 €
Produits exceptionnels	59 670,00 €
Atténuation de charges	74 000 €
Opération d'ordre	9 764,00 €

Section d'investissement  
4 083 003 €

Dépenses d'investissement	2 989 009,00 €
Investissement en AP/CP	100 000 €
Remboursement d'emprunt et caution	984 230 €
Opération d'ordre	9 764 €

FCTVA et Taxe d'Aménagement	660 000 €
Produit de Cession	190 000 €
Emprunts	1 950 000,00 €
Subvention	568 670,00 €
Opération d'ordre	714 333 €

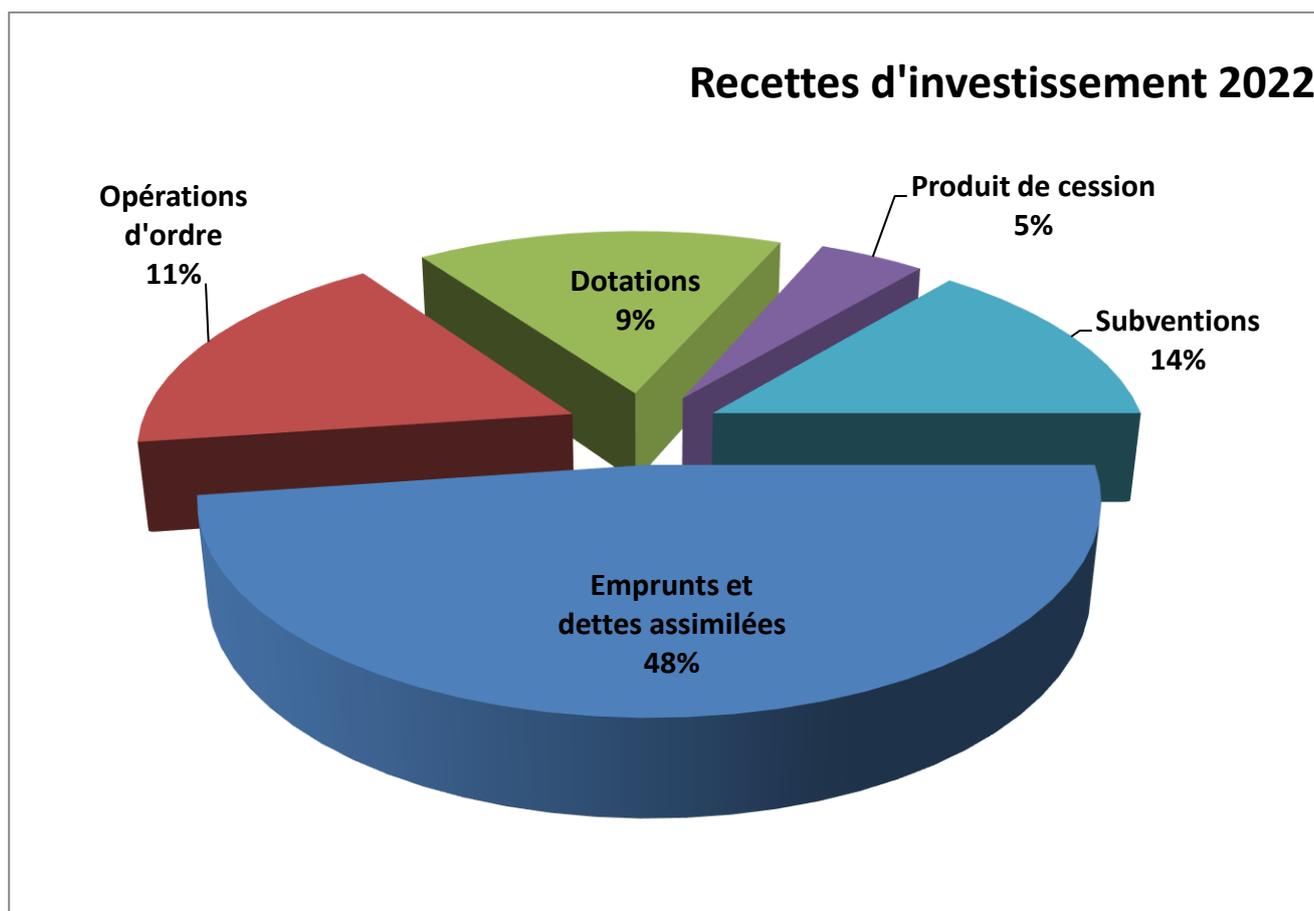
### III/ Section d'investissement

#### 1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 4 083 003 €.

Elles comprennent :

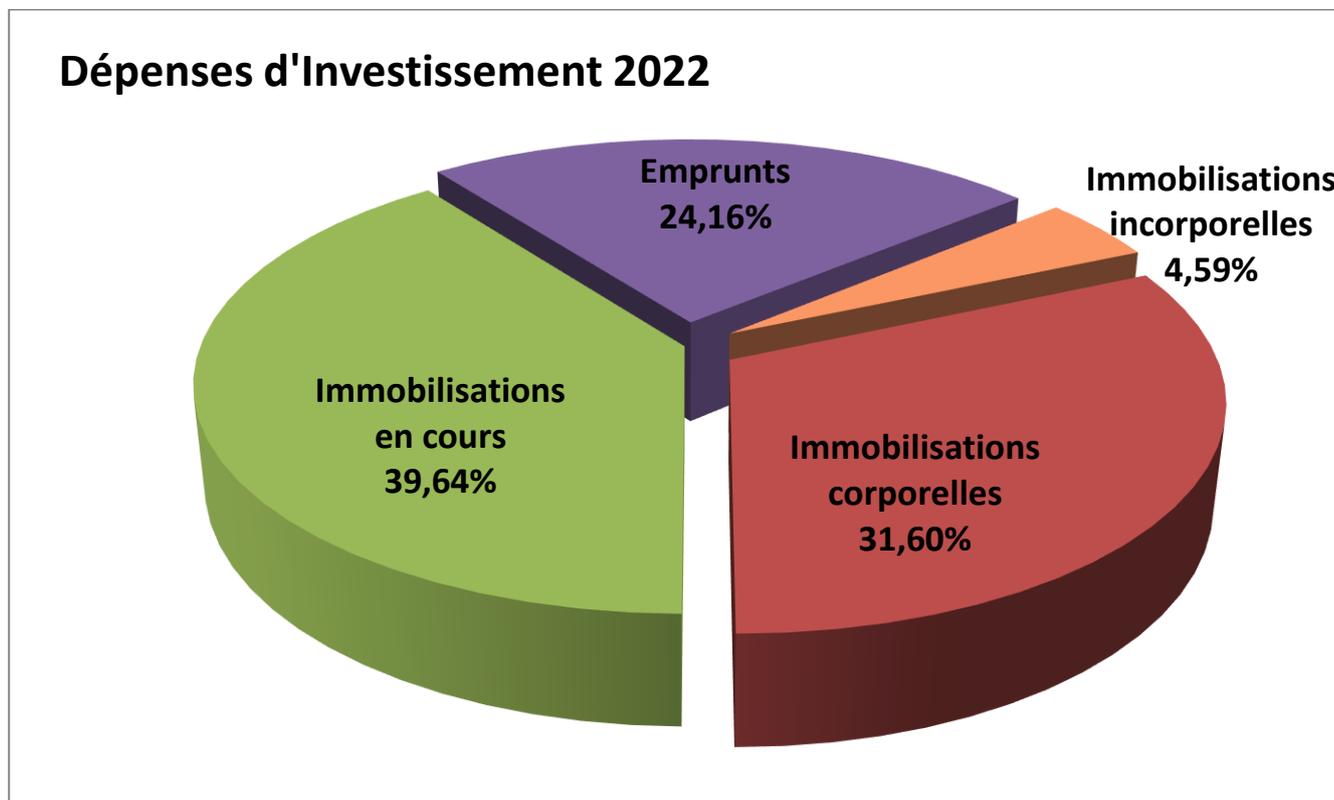
- Les dotations sont constituées :
  - o Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'équipement 2020. Pour 2022, le montant du versement de FCTVA est chiffré à 600 000 €,
  - o La taxe d'aménagement est estimée pour 2022 à 60 000 € au regard des déclarations de permis de construire,
  - o Le Produit de cession pour 190 000 € au département pour la construction d'une UCP,
- Emprunt pour 1 950 000 € (dont 1 050 000 € correspondant à un excédent projeté au titre de l'exercice 2021 qui sera annulé lors du Budget Supplémentaire),
- Subventions diverses pour 568 670 €,
- Un autofinancement de 714 333 € constitué des amortissements.



## 2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 4 073 239 € :

- 3 089 009 € de dépenses d'équipement (dont AP/CP pour 100 000 €),
- 984 230 € au titre du remboursement du capital de la dette.



Les dépenses d'équipement représentent 429 € par habitant. Il est à noter que la moyenne nationale de la strate était de 309 € en 2020.

**Au budget primitif, les dépenses d'équipement 2022 sont notamment affectées à :**

### **Scolaire : 1 015 120 €**

- Création de 3 classes dans l'ancien réfectoire La Fontaine pour **550 000 €**,
- Agrandissement du restaurant scolaires La Fontaine (solde) et travaux divers dans les restaurations pour **374 120 €**,
- Equipements, travaux et modernisation des écoles pour **91 000 €**,

### **Petite Enfance & Enfance : 127 590 €**

- Etudes pour la réhabilitation de la Maison du Gardien qui accueillera le **nouveau Multi-Accueil « Les P'tit Loups »** et équipement dans la structure actuelle pour **110 000 €** (dont 100 000 € en AP/CP),
- Travaux dans les accueils de loisirs pour **17 590 €**.

## **Sport / Associations : 325 750 €**

- Etude capacitaire pour l'agrandissement du **Centre Omnisports du Cucheron** pour **40 000 €**,
- Nouvel équipement en lieu et place de la bulle pour **235 000 €**,
- Aménagement divers pour les **associations** pour **45 750 €**,
- Nouveaux équipements dans les structures sportives pour **5 000 €**

## **Cadre de vie (structures & Bâtiments) : 452 800 €**

- Travaux de rénovation de la piscine et divers travaux à Wissous Plage pour **103 700 €**,
- Equipement de la **Bibliothèque** pour **3 000 €**,
- Diverses mises aux normes et rénovation des bâtiments publics (dont PMR et travaux énergétiques) pour **71 000 €**,
- Rénovation des granges de Montjean pour **130 000 €**,
- Etude sur les concessions du cimetière pour **6 000 €**,
- Remplacement de chaudière pour **40 000 €**,
- Acquisition de matériels informatique et logiciels pour la continuité de service pour **62 100 €**,
- Nouvelle charte graphique et site internet pour **15 000 €**,
- Passage en Leds dans l'Eglise et la salle Andrée Richard pour **12 000 €**,
- Travaux de réaménagement de la Mairie pour **10 000 €**

## **Cadre de vie (voirie & autres) : 1 126 350 €**

- Enfouissement des réseaux aériens de la commune rue des coteaux de Wissous, rue de la Division Leclerc et rue de l'Amiral Mouchez pour **410 000 €**,
- Acquisition de terrains pour le projet de Bassin de renaturation pour **210 000 €**,
- Enquête publique et DUP pour **25 000 €**,
- Travaux de voirie, signalétique et mobilier urbain pour **275 000 €**,
- Travaux suite aux commissions de quartier pour **15 000 €**,
- Aménagements dans le Parc Arthur Clark (parc à chien, allées, mobilier, rénovation des jeux) pour **45 000 €**,
- Extension du réseau de vidéoprotection pour **40 000 €**,
- Renouvellement des illuminations de Noël pour **10 000 €**,
- Acquisition de bennes pour la déchèterie pour **5 000 €**,

- Divers équipements du Centre technique (barrières, outillages...) pour **40 000 €**,
- Modernisation des équipements de la Police Municipale pour **16 350 €**,
- Renouvellement du parc automobile pour **35 000 €**.

**Il est à noter que le montant des dépenses d'investissement augmentera au moment de l'affectation de l'excédent 2021.**